

Le Ministère des Affaires Etrangères, et le [Centre National de la Cinématographie](#) (CNC) ont mis au point depuis 1984 une politique originale de coopération avec les cinématographies peu diffusées : [Aide au cinémas du monde](#) (anciennement Fonds sud cinéma)

[L'Union Européenne](#) propose elle, des aides financières aux co-productions cinématographique entre au moins deux pays européens.

Aides au financement de courts métrages

Les aides du CNC

LES AIDES SELECTIVES

- Aides avant réalisation

La contribution financière à la production de films de court métrage

Le CNC contribue au financement du court métrage sous des formes diverses aux différents stades de l'écriture, de la production, de la promotion et de la diffusion des films courts. Ces aides sont sélectives ou automatiques, directes ou par l'intermédiaire d'organismes qu'il subventionne.

La contribution financière sur scénario

Demandeur : **le réalisateur seul ou le producteur**

Les aides sont accordées par le président du CNC après avis d'une commission composée d'un président, d'un vice-président et de 7 membres nommés pour un an.

La contribution financière aux programmes d'entreprises

Demandeur : **le producteur**

La commission se réunit une seule fois par an et examine les candidatures des sociétés sur la base de critères d'évaluation quantitative et qualitative de leur activité passée. Les aides sont attribuées pour l'exécution d'un programme annuel de production de 2 à 5 projets de films de court métrage.

Le montant attribué à chaque projet de film s'est situé pour l'année 2000 entre 180 000 F et 400 000 F. Ces chiffres sont susceptibles de varier selon les années.

Les aides sélectives alimentées par le COSIP

Les aides sélectives complètent le financement d'oeuvres de fiction, d'animation ou documentaires, ayant préalablement fait l'objet d'un pré-achat de droits et/ou d'un accord de coproduction de la part d'une chaîne de télévision française.

Ces aides sont gérées par le service du soutien aux industries de programmes.

- Aides après réalisation

Des **prix à la qualité** des films de court métrage sont décernés chaque année par le Ministre chargé du **cinéma** sur proposition d'une commission

spécialisée.

Les courts métrages doivent être titulaires d'une autorisation de production et du visa d'exploitation qui a été délivré dans l'année.

40 attributions sont délivrées par an pour des prix variant de 20 000 F à 200 000 F.

Le montant de ces prix est réparti entre le producteur et le réalisateur selon des conventions intervenues entre eux (pourcentage minimum pour le réalisateur de 20%) ou à défaut, à raison de 80% pour le producteur et 20% pour le réalisateur.

LES AIDES AUTOMATIQUES

Le réinvestissement du soutien financier **cinéma** : depuis 1994, les **producteurs** de longs métrages titulaires d'allocations de soutien financier peuvent réinvestir une partie de ce soutien dans la production de court métrage. Le réinvestissement minimum est de 50.000 F et il est cumulable avec la contribution financière. La demande de réinvestissement s'effectue auprès du service des aides sélectives.

AIDE A LA DIFFUSION

Renseignements et dépôts des dossiers de candidature :

CNC du lundi au jeudi

SERVICE DE L'ACTION CULTURELLE

Bureau 317 - 3ème étage

11 rue Galilée - 75116 PARIS

De 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30

Responsable du court métrage : Morad Kertobi

Accueil et information des candidats

François Dufour 01 44 34 38 47

Hugues Quatrone 01 44 34 38 09

Suivi administratif et financier des projets aidés

Marie-Claire Thirot-Griette 01 44 34 36 66

Fax : 01 44 34 38 64

Mail : hugues.quatrone@cnc.fr ; francois.dufour@cnc.fr

Une allocation, au minimum de 50.000 F, au maximum de 500.000 F, est attribuée à tout producteur de long métrage de production française ayant exploité un court métrage en première partie de programme.

Le court métrage doit avoir obtenu l'agrément de diffusion délivré par le CNC.

L'allocation est attribuée en majorant le soutien automatique généré par le long métrage au profit de son producteur.

Un tirage de copies et une exploitation minima sont requis.

Les autres aides

ASSOCIATION BEAUMARCHAIS

Créée par la SACD en 1988, elle a pour objet d'aider financièrement les auteurs dans le travail d'écriture et de conception et de participer à la réalisation de leurs projets.

Les aides à l'écriture

Elles sont attribuées, sous forme de bourses, par le bureau de l'Association deux fois par an (janvier et juin) sur proposition de collèges spécialisés constitués de personnalités extérieures à la SACD.

Les candidatures doivent parvenir à "Beaumarchais" avant le 1er avril et le 15 octobre. Les résultats sont adressés par courrier courant janvier et fin juin.

Les auteurs doivent être français ou étrangers francophones.

Le montant de l'aide accordée est de 30.000 F.

Une soixantaine d'auteurs bénéficient de ces aides chaque année.

Il existe également un soutien aux textes achevés.

Le soutien aux textes achevés

Cette action concerne les auteurs ayant bénéficié d'une aide à l'écriture.

Les meilleurs textes font l'objet d'une promotion particulière. Ils sont adressés à des responsables (diffuseurs, **producteurs**...) accompagnés d'une recommandation qui motive l'intérêt de "Beaumarchais".

Association BEAUMARCHAIS

11 bis, rue Ballu

75009 PARIS

Tél : 01 40 23 45 80

Fax : 01 45 26 46 64

www.beaumarchais.asso.fr

LE GREC (GROUPE DE RECHERCHE ET D'ESSAIS CINÉMATOGRAPHIQUES)

GREC

14 rue Alexandre Parodi

75010 PARIS

Tél : 01 44 89 99 99

Fax : 01 44 89 99 94

Demandeur : **le réalisateur** (et non la société de production, le GREC intervenant à ce titre)

Le GREC est une association Loi 1901 mise en place en 1969 par les professionnels du **cinéma** et par le CNC pour aider à révéler de nouveaux talents.

Il soutient les réalisateurs et leurs premiers courts métrages quel qu'en soit le support (film ou vidéo).

Le GREC encourage chaque année une trentaine de projets par une subvention plafonnée à 70.500 F.

Le GREC accompagne les lauréats à chaque étape de la réalisation de leurs projets et joue le rôle d'un véritable atelier de formation.

3 collèges de 6 membres chacun se réunissent 4 fois par an pour lire les 300 dossiers reçus et en faire la sélection.

DÉFI JEUNES

62 rue Saint-Lazare

75009 PARIS

Tél : 01 40 82 97 97
Fax : 01 40 82 97 98

DÉFI JEUNES donne, grâce à un appui financier (10.000 F pour les mineurs et de 10.000 à 50.000 F pour les majeurs) et à un accompagnement technique, la possibilité à des jeunes de 15 à 28 ans de réaliser leurs premières oeuvres. 800 projets sont aidés chaque année.

ADAMI

14-16 Rue Ballu
75009 PARIS
Tél : 01 44 63 10 00
Fax : 01.44.63.10.10
www.adami.org/

Demandeur : le producteur

Il apporte un soutien financier aux courts métrages.
Le dossier doit être déposé au minimum 2 mois avant le début de tournage.
Les commissions chargées d'examiner les projets se réunissent chaque mois sauf en juillet et août.
La subvention ADAMI est versée au producteur en tant qu'employeur des artistes interprètes.
Le montant de l'aide est en moyenne de 55.000 F par projet et varie entre 50.000 F et 100.000 F.

LA PROCIREP

PROCIREP
11 bis, rue Jean-Goujon
75008 PARIS
Tél : 01 53 83 91 91
Fax : 01 53 83 91 92
E-mail : procirep@wanadoo.fr

Demandeur : le producteur

Dans l'attribution de son soutien financier, la PROCIREP prend en considération la politique de production de court métrage de la société, de ses investisseurs et de la qualité de ses projets.
Le versement de l'aide se situe au moment du tournage. Son montant moyen est de 37.500 F.
En cas d'octroi de l'aide, une convention est établie entre la PROCIREP et le producteur.
En 2000, sur 62 dossiers reçus, 46 ont été acceptés.

PRIX GINDOU, INITIATIVES POUR LE CINÉMA

Gindou Initiatives pour le Cinéma
Le Bourg - 46250 GINDOU
Tél : 05 65 22 89 99

Fax : 05 65 22 88 89

GINDOU, Initiatives pour le **cinéma**, ouvre pour la première année une session de "Bourses à l'Ecriture" au sein de ses ateliers de création cinématographique. Cette initiative constitue un soutien efficace et concret aux projets d'écriture de courts et moyens métrages. Elle vient en complément du concours national de scénario, organisé pour la 11ème année consécutive.

GINDOU, Initiatives pour le **cinéma**, organise, dans le cadre de la 17ème édition des Rencontres **Cinéma** de Gindou, un concours de scénario de court métrage, doté d'un prix unique d'une valeur de 47.500 F.

Ce prix est offert avec le soutien du Conseil régional Midi-Pyrénées pour une valeur de 30.000 F. S'y ajoutent 10.000 F, la pellicule offerte par FUJIFILM, ainsi qu'une aide des laboratoires Centrimage d'une valeur de 7.500 F.

LE FONDS D'ACTION SOCIALE (F.A.S)

FAS - Délégation à l'Action Culturelle et à l'Information

Tour Paris-Lyon - 209/211, rue de Bercy - 75585 Paris Cedex 12

Tél : 01 40 02 77 08

Contact : **Fernanda Da Silva**

Demandeur : **le producteur**. Il doit être établi en **France**. La demande se fait avec l'accord des auteurs. Le film doit être agréé par le CNC.

Le FAS est sous la tutelle du ministère de l'Emploi et de la Solidarité et du ministère du Budget.

Le Fonds d'Action Sociale a pour mission de faciliter l'intégration des populations immigrées ou issues de l'immigration à la société française, en conséquence les sujets des films doivent prendre en compte ces réalités.

Les dossiers sont visés par la commission audiovisuelle du FAS qui se réunit 4 fois par an.

LE THECIF

THECIF

4, rue de la Michodière

75002 PARIS

Tél : 01 42 65 11 55

Fax : 01 42 65 00 21

Contacts : **Françoise Linster - Gilles Alvarez**

Le THECIF propose des aides à la réalisation de films de fiction de moyens métrages (45-55 mn), le tournage du film devant avoir lieu pour une part significative en Ile-de-**France**. La demande doit être présentée par un tandem réalisateur/producteur.

Accueil, orientation, aide à la promotion ou à la diffusion

LA MAISON DU FILM COURT

10, passage de Flandre
75019 PARIS
Tél : 01 40 34 32 44
Fax : 01 40 34 32 79

Créée en 1987, la MAISON DU FILM COURT est un centre d'accueil, d'orientation et d'échanges destiné à tous ceux qui participent à la création de courts métrages (auteurs, comédiens, techniciens, **producteurs**). Elle assure l'accompagnement des projets depuis le scénario jusqu'à la copie zéro.

Elle compte aujourd'hui 700 adhérents, l'adhésion n'étant soumise à aucun critère de sélection.

Ses activités se développent autour de 6 domaines d'intervention : accueil et documentation, départements scénario, production, ateliers, édition d'un bimestriel et actions extérieures.

En 1998, elle organise, en partenariat avec le THECIF, le concours "Visa Premier Film".

L'AGENCE DU COURT MÉTRAGE

2, rue de Tocqueville
75017 PARIS
Tél : 01 44 69 26 60
Fax : 01 44 69 26 61

Association dont le but est la promotion et la diffusion de courts métrages en **France**.

7000 films répertoriés au service documentation.

Le réalisateur peut trouver tous les renseignements nécessaires à l'inscription de son film dans les festivals. La copie déposée est gérée par le service technique qui en assure les mouvements, la vérification et le stockage.

Le CNC a confié à l'Agence l'organisation du RADI (Réseau Alternatif de Diffusion) qui permet de projeter des courts métrages dans les 200 salles adhérentes.

L'Agence publie BREF, un trimestriel consacré aux films de courte durée.

L'ACID (AGENCE DU **CINÉMA** INDÉPENDANT POUR SA DIFFUSION)

ACID
11, boulevard Saint-Martin
75003 PARIS
Tél : 01 42 74 10 47
Fax : 01 42 74 10 51

Sa mission est la défense et la diffusion du **cinéma** indépendant.

Diffusion de courts métrages choisis par des réalisateurs de long métrage soutenus

par l'Agence.
Projection dans un réseau de salles partenaires de l'Agence en régions.

UNIFRANCE

4, villa Bosquet
75007 PARIS
Tél : 01 47 53 95 80
Fax : 01 47 05 96 55

Certains mécènes se spécialisent dans l'aide aux festivals de longs et courts métrages tant en **France** qu'en Europe : Kodak, Pathé (pour le festival de Cannes), Philip Morris CS INC (sponsor de 12 festivals, en particulier celui de La Rochelle et de Clermont-Ferrand). Philip Morris encourage les réalisateurs à travers "Le court métrage dans 10.000 salles", action assurant la diffusion de deux courts métrages par an dans 10.000 salles sous forme de concours.

Cet organisme s'est donné pour mission :

- la promotion du court métrage français, en favorisant sa diffusion à l'étranger et plus particulièrement dans les festivals.
- le soutien de films courts pour les **producteurs** et les réalisateurs en leur offrant notamment la possibilité de présenter leurs films à la commission des **producteurs** de films courts qui se réunit chaque mois, en vue d'octroyer des aides financières au sous-titrage et/ou au doublage et au transfert vidéo.
- le suivi et l'envoi des inscriptions dans les festivals internationaux reconnus par le service du court métrage, la prise en charge du transport des copies des films sélectionnés, la vérification des films au retour des festivals, le financement éventuel de voyages pour les réalisateurs.

Aides au financement de longs métrages

Les aides du CNC

Les aides du compte de soutien financier de l'Etat à la production cinématographique gérées par le CNC sont réparties en deux catégories :

LE SOUTIEN AUTOMATIQUE À LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE CNC

Soutien à la production
12, rue de Lübeck
75116 PARIS
Tél : 01 44 34 34 40
Fax : 01 44 34 38 40
www.cnc.fr

Demandeur : **le producteur**

Tout producteur doit obtenir l'**agrément** pour que son film bénéficie du soutien financier à l'industrie cinématographique. La production du film doit remplir

certaines critères techniques, artistiques et financiers.

L'agrément peut être obtenu pour les œuvres françaises ainsi que pour les coproductions franco-étrangères.

Nombre de films agréés en 1997 : **158** (dont 72 coproductions internationales, parmi lesquelles 33 sont à majorité étrangère).

Après délivrance de celui-ci, les films de long métrage sont automatiquement générateurs de soutien financier pour le producteur lors de leur **exploitation commerciale en salles** ainsi que de leur **exploitation télévisuelle et vidéo**.

Le film agréé peut bénéficier, en financement, du fond de soutien généré par des films produits antérieurement par le producteur.

La délivrance de l'agrément permet également le versement au producteur des aides sélectives promises par les commissions spécialisées.

Les décisions d'agrément sont prises après avis d'une commission spécialisée ?la Commission d'Agrément? qui se réunit le mercredi tous les quatorze jours.

Le dossier de demande d'agrément doit être déposé au CNC un mois avant la date prévue pour le début des prises de vue.

LE SOUTIEN SÉLECTIF À LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE

Les avances sur recettes

L'avance sur recettes est un prêt sans intérêts remboursable sur les résultats d'exploitation d'un film d'expression originale française.

La décision d'attribution de l'avance sur recettes est prise par le ministre de la Culture après avis d'une commission consultative composée de professionnels (auteurs, comédiens, réalisateurs, **producteurs**). Cette commission est scindée en quatre collèges.

Le montant de l'avance sur recettes n'est déterminé qu'après étude d'un dossier détaillé présenté par le producteur sur les conditions financières et techniques de la production du film.

Montant moyen pour l'année 1997 : 2,6 MF (entre 1 et 5 MF),

Nombre de films bénéficiaires : 52 (source CNC).

Les modalités de versement et les conditions de remboursement de l'avance sont précisées dans une convention signée entre le producteur et le CNC.

L'avance sur recettes avant réalisation est demandée :

- par l'auteur du scénario ou le réalisateur indépendamment de tout producteur,
ou

- par la société de production,

1er collège :

Il examine les demandes d'avances avant réalisation aux premiers films.

2ème collège :

Il examine les demandes d'avances avant réalisation pour les films des réalisateurs ayant déjà réalisé au moins un long métrage cinématographique.

3ème collège :

Il est concerné par les demandes d'avances après réalisation.

4ème collège :

Il reçoit les dossiers de demande d'aides à la réécriture. L'auteur ou le producteur éventuel sollicite une aide à la réécriture s'il considère que le scénario n'est pas suffisamment abouti pour être examiné par le premier ou le deuxième collège ; l'aide éventuellement accordée est une subvention non remboursable.

L'aide est accordée à environ trente projets par an. Le montant moyen de l'aide est de 90 000 F répartis entre les coauteurs du scénario.

Le versement de l'aide s'effectue en deux fois :

- 50 % après la fixation du montant,
- le solde après examen de la version remaniée qui doit nécessairement être présentée dans les 6 mois qui suivent la date de notification de l'avis favorable de principe.

L'aide sélective au développement des projets

CNC

Service des aides sélectives

11, rue Galilée

75116 PARIS

Tél : 01 44 34 34 40

Fax : 01 44 34 38 40

www.cnc.fr

Demandeur : le producteur

L'aide (remboursable au premier jour de tournage) est accordée par décision du Ministre après avis du directeur général du CNC.

Elle est attribuée pour un ensemble de projets de films de long métrage de fiction, d'animation ou de documentaires afin d'inciter les **producteurs** à s'engager dans un véritable travail sur l'écriture et le développement des projets (l'aide moyenne accordée est de 155 000 F par projet).

Les autres aides

ASSOCIATION BEAUMARCHAIS

Créée par la SACD en 1988, elle a pour objet d'aider financièrement les auteurs dans le travail d'écriture et de conception et de participer à la réalisation de leurs projets.

Les aides à l'écriture

Elles sont attribuées, sous forme de bourses, par le bureau de l'Association deux fois par an (janvier et juin) sur proposition de collèges spécialisés constitués de personnalités extérieures à la SACD.

Les candidatures doivent parvenir à "Beaumarchais" avant le 1er avril et le 15 octobre de chaque année. Les résultats sont adressés par courrier courant janvier et fin juin.

Les auteurs doivent être français ou étrangers francophones.

Le montant de l'aide accordée est de 30.000 F.

Une soixantaine d'auteurs bénéficient de ces aides chaque année.

Il existe également un soutien aux textes achevés.

Le soutien aux textes achevés

Association BEAUMARCHAIS

11 bis, rue Ballu

75009 PARIS

Tél : 01 40 23 45 80

Fax : 01 45 26 46 64
www.beaumarchais.asso.fr

Cette action concerne les auteurs ayant bénéficié d'une aide à l'écriture. Les meilleurs textes font l'objet d'une promotion particulière. Ils sont adressés à des responsables (diffuseurs, **producteurs**...) accompagnés d'une recommandation qui motive l'intérêt de "Beaumarchais".

LE FONDS D'ACTION SOCIALE (FAS)

Délégation à l'Action culturelle et à l'Information
Tour Paris-Lyon
209/211 rue de Bercy
75585 PARIS Cedex 12
Tél : 01 40 02 77 08
Fax : 01 43 46 04 27
Contact : **Fernanda Da Silva**

Demandeur : le producteur

Il doit être établi en **France**. La demande se fait avec l'accord des auteurs. Le film doit être agréé par le CNC.

Le FA.S est sous la tutelle du ministère de l'Emploi et de la Solidarité et du ministère du Budget.

Le Fonds d'Action Sociale a pour mission de faciliter l'intégration des populations immigrées ou issues de l'immigration à la société française, en conséquence les sujets des films doivent prendre en compte ces réalités.

Les dossiers sont visés par la commission audiovisuelle du FAS qui se réunit 4 fois par an.

Montant de l'aide : entre 200.000 F et 250.000 F pour un long métrage cinématographique.

LA PROCIREP

11 bis, rue Jean-Goujon
75008 PARIS
Tél : 01 53 83 91 91
Fax : 01 53 83 91 92
Contact : **Catherine Fadier**
procirep@wanadoo.fr

Demandeur : le producteur

L'aide à l'écriture est accordée par la PROCIREP aux sociétés de production ayant une activité significative, immatriculées au CNC et titulaires de l'autorisation d'exercice.

Elle permet de couvrir les frais liés à l'écriture ou à la réécriture d'un scénario.

Elle doit concerner un projet de long métrage à développer ou en cours de développement. Le producteur doit déjà avoir signé un contrat d'option ou de cession de droits relatif à l'adaptation cinématographique d'une œuvre préexistante et/ou un ou des contrats de cession de droits d'auteur scénariste ou

d'auteur réalisateur.

La commission **cinéma** de sélection et de chiffrage des projets se réunit une fois par trimestre.

Le montant de la subvention est compris entre 50 000 F et 300 000 F, la société bénéficiaire s'engage à rembourser à la PROCIREP 50% de la subvention.

En 1997, sur 70 dossiers examinés, 60 ont été acceptés, le montant moyen de la subvention étant de 140.000 F.

CANAL + ÉCRITURE

5, rue Sébastien Mercier

75015 PARIS

Tél : 01 44 25 73 28

Fax : 01 44 25 73 14

Contacts : **François Cognard & Christel Briussel**

Demandeur : l'auteur

Les projets peuvent être adressés tout au long de l'année et bénéficient d'une aide à la fois financière, logistique et artistique. Cette structure a pour vocation d'accompagner les projets à terme en les aidant à trouver le financement nécessaire à leur développement.

Les dossiers de candidature doivent comprendre un traitement (synopsis développé en 10 à 30 pages), 2 à 3 séquences dialoguées, un CV et éventuellement une note d'intention.

Ne surtout pas faire parvenir de scripts déjà écrits (il est alors trop tard pour que CANAL + ÉCRITURE intervienne).

GRAND PRIX DU MEILLEUR SCÉNARIO

C/o Sopadim

47, rue de Babylone

75007 PARIS

Tél : 01 47 05 00 15

Fax : 01 45 55 11 27

info.prix.scenariste@worldnet.fr

www.prix-scenariste.org

Demandeur : l'auteur

Ce prix est ouvert aux scénaristes n'ayant pas eu plus de trois scénarios portés à l'écran.

Le texte remis doit être un scénario de long métrage cinématographique.

Dotation : 50 000 F au lauréat et 100 000 F au producteur.

Pour le prix 1998, CANAL + avait participé en proposant un préachat de droits de diffusion d'un montant de 2 MF minimum.

Les candidatures doivent être déposées entre le 15 mars et le 7 mai 2001.

Remise du prix le 15 octobre 2001.

PRIX JUNIOR DU MEILLEUR SCÉNARIO

C/o Sopadim

47, rue de Babylone
75007 PARIS
Tél : 01 47 05 00 15
Fax : 01 45 55 11 27
info.prix.scenariste@worldnet.fr
www.prix-scenariste.org

Demandeur : l'auteur

Ce prix est ouvert ? tous les jeunes n'ayant pas plus de 27 ans ? la date de remise des prix. Le texte remis doit ?tre un sc?nario de long m?trage cin?matographique.

Dotation : 30 000 F au laur?at.

Les candidatures doivent ?tre d?pos?es durant les mois de novembre et d?cembre. La remise du prix a lieu pendant le festival de Paris.

PRIX MICHEL D'ORNANO

Le Public Système **Cinéma**
40, rue Anatole **France**
92594 LEVALLOIS PERRET CEDEX
Tél : 01.41.34.20 00
Fax : 01 41 34 20 77
Contact : **Jérôme Lasserre**
www.le-public-systeme.com

Créé en 1991 par les sociétés membres de la Motion Picture Export Association of America (MPEAA), le PRIX MICHEL D'ORNANO a pour but de récompenser un premier scénario français adapté à l'écran et d'aider à sa reconnaissance, sa promotion et son exportation.

Les films devront remplir les conditions suivantes : être tirés d'un scénario original (première œuvre du scénariste portée à l'écran), être inédits en salle de **cinéma**.

Dotation 2000 :

30.000 F remis au scénariste du film,
le sous-titrage en anglais d'une copie 35 mm,
une projection officielle lors du festival de Deauville,
une aide à la promotion de 80.000 F remise au distributeur.

PRIX CYRIL COLLARD

ARTE
8, rue Marceau
92785 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 09
Tél : 01 55 00 71 45
Contact : ARTE **France Cinéma** - **Martine Pascal**

Créé par Arte en novembre 1993.

Décerné en début d'année, ce prix récompense la première œuvre de fiction d'un réalisateur francophone.

D'un montant de 200.000 F, ce prix permet à de jeunes cinéastes de se lancer dans l'écriture de leur deuxième long métrage.

LA FONDATION GAN

Fondation d'Entreprise GAN pour le **Cinéma**
2, rue Pillet-Will
75009 PARIS
Tél : 01 44 56 32 06 ou 32 07

Demandeur : le producteur ou l'auteur

Chaque année depuis 1987, la Fondation GAN soutient les projets de premiers films de long métrage de fiction **cinéma** en attribuant une aide à la production de 400.000 F et 30.000 F aux réalisateur et scénariste.

SCÉNARIO

6, rue Francœur
75018 PARIS
Tél : 01 42 52 01 02
Fax : 01 42 52 00 40
Contact : **Armelle Kratz**
scenario@scenar.org

Association créée en 1988. Elle a pour objectif l'accompagnement des auteurs de premier ou deuxième film de long métrage suivant deux axes : le soutien à la réécriture et la recherche d'un producteur. Les projets sont choisis parmi ceux ayant bénéficiés de l'aide à la réécriture du quatrième collège de la commission d'avance sur recettes.

L'association associe des coscénaristes et des consultants à la réécriture du projet et apporte son soutien pour la recherche d'un producteur. Lorsqu'un producteur s'engage, l'association lui verse une aide financière de 100.000 F, remboursable au premier jour de tournage, afin de contribuer au développement du projet.

L'ASSOCIATION ÉQUINOXE

4, square du Roule
75008 PARIS
Tél : 01 53 53 44 88
Fax : 01 53 53 44 89
Contact : **Claire Dubert**
equinoxef@aol.com

Équinoxe cherche à soutenir les auteurs, les metteurs en scène et les **producteurs** des cinémas européens et américains dans le cadre d'ateliers. Les ateliers d'écriture s'adressent à des scénaristes venant d'achever l'écriture d'un long métrage cinématographique. Ils durent 7 jours et se déroulent au Château Beychevelle, près de Bordeaux aux équinoxes de printemps et d'automne,

en présence d'intervenants professionnels internationalement reconnus. La sélection se fait à partir des scénarios reçus à l'Association. Les scénarios doivent être proposés dans leur version la plus avancée, sous forme de continuité dialoguée de 90 et 120 pages. Doivent y être joints un synopsis d'une page, un CV de l'auteur, une note d'intention et, le cas échéant, une cassette audio des travaux déjà réalisés. Au terme de l'atelier, le scénariste dispose d'un mois et demi pour envoyer la nouvelle version du scénario à l'Association. Le service propose alors différentes aides : recherche de **producteurs**, de metteur en scène.

LE FESTIVAL DE LA CIOTAT - ASSOCIATION SCÉNARIO AU LONG COURT

Association Scénario au Long Métrage

3, rue La Bruyère

75009 PARIS

Tél : 01 48 74 36 30

Fax : 01 42 81 44 67

Contact : **Isabelle Massot**

festivalscenaristes@free.fr

Organisation depuis 1998, en fin avril, de différents programmes de rencontre pour les scénaristes :

- Atelier public : pendant la durée du festival, sur la base d'un synopsis de 2 pages, plusieurs projets d'étudiants, assistés d'un intervenant professionnel, sont discutés et développés.
- Lecture et leçon de scénario.
- Forum des auteurs : 8 jeunes défendent leur synopsis présélectionné, devant des professionnels.

Le festival permet de mettre en valeur le travail de professionnels de l'écriture scénaristique cinématographique et de leur consacrer un lieu spécifique où rencontrer **producteurs** et réalisateurs.

LE THECIF

4, rue de la Michodière

75002 PARIS

Tél : 01 42 65 11 55

Fax : 01 42 65 00 21

Contacts : **Françoise Linster & Gilles Alvarez**

www.thecif.org

Le THECIF propose des aides à la réalisation de films de fiction de moyens métrages (45-55 mn) , le tournage du film devant avoir lieu pour une part significative en Ile-de-**France**.

La demande doit être présentée par un tandem réalisateur-producteur.

Les aides européennes

PLAN MEDIA PLUS : LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT

MEDIA DESK **FRANCE** : Françoise Maupin

24, rue Hamelin - 75116 Paris

Tél. : 01 47 27 12 77 - Fax : 01 47 27 04 15

www.mediadesk.com.fr - mediafr@club-internet.fr

Programme de la commission des Communautés Européennes ayant pour but d'encourager le développement de l'industrie audiovisuelle.

Une aide au développement d'œuvre audiovisuelle, **cinéma** et télévision est envisageable dans le cadre d'un projet à vocation européenne.

Demandeur : la société de production

Le soutien est accordé sous la forme d'un prêt remboursable. Le montant du prêt octroyé ne peut excéder 50% du budget de développement de chacun des projets proposés. Un maximum de 75.000 euros par projet a été fixé, le soutien ne dépassant pas, en général, 35.000 euros.

EURIMAGES

Eurimages est le Fonds du Conseil de l'Europe pour l'aide à la coproduction, à la distribution et à l'exploitation d'œuvres cinématographiques européennes. Créé en 1989 sur la base d'un Accord partiel, il réunit à l'heure actuelle 26 Etats membres.

Son but est de promouvoir le **cinéma** européen en stimulant la production et la circulation des œuvres et en favorisant la coopération entre professionnels. Trois programmes d'aide ont été développés dans le cadre d'Eurimages :

Une aide à la production

L'aide d'Eurimages s'adresse aux longs métrages de fiction, d'animation et documentaires d'une durée minimum de 70 minutes. Les conditions d'octroi de cette aide ont été modifiées en 1999. Les nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1er janvier 2000. Les projets de films présentés doivent être coproduits par au moins deux coproducteurs ressortissants d'Etats membres différents du Fonds. L'aide d'Eurimages est accordée dans le cadre de deux guichets. Le 1er guichet octroie une aide essentiellement sur la base du potentiel de circulation des projets présentés. Le 2e guichet octroie une aide surtout fondée sur la valeur artistique des projets.

Une aide à la distribution

Le programme de soutien à la distribution offre aux états membres les moyens de promouvoir les longs métrages de fiction, d'animation et documentaires ayant bénéficiés d'une aide à la production par Eurimage sur leurs propres territoires.

Pays membres

Eurimages regroupe actuellement 26 pays membres: Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, République tchèque, Danemark, Finlande, **France**, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Roumanie, Espagne, Suède, Suisse et Turquie.

Résultats

Depuis sa création, Eurimages a soutenu la coproduction de plus de 700 longs

métrages et documentaires dont plusieurs ont obtenu des prix prestigieux (Oscars, Palme d'Or, Lion d'Or, etc...).

Conseil de l'Europe - Eurimages
Avenue de l'Europe
67075 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 88 41 26 40 - Fax : 03 88 41 27 60
www.culture.coe.int - eurimages@coe.int